



# PLANIFICATION MARITIME : L'AVENIR DES ACTIVITÉS DE PÊCHE PROFESSIONNELLE EN JEU, LE CNP MEM PUBLIE SON CAHIER D'ACTEUR.

Paris, le 22 avril 2024

**En 2023, le gouvernement dévoilait sa Loi de Programmation sur l'Énergie et le Climat intégrant le déploiement massif de parcs éoliens en mer. Si l'indépendance énergétique de la France est un enjeu considérable, elle doit être mise en œuvre en préservant les activités de pêches qui participent à la souveraineté alimentaire nationale et nourrissent un tissu économique, social et culturel structurant dans l'ensemble des territoires côtiers. La concertation avec l'ensemble des parties prenantes étant indispensable, le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNP MEM) apporte sa contribution au débat public en publiant ce jour son cahier d'acteur : Cahier d'acteur - CNP MEM 2024.pdf.**

*Les pêcheurs professionnels pleinement engagés dans la concertation.*

Si les professionnels de la mer sont profondément défavorables au déploiement des Energies Marines Renouvelables (EMR) dans leurs zones d'activités, ils ont bien saisi l'importance de participer activement aux discussions et débats afin de construire en bonne intelligence le futur énergétique français. Les pêcheurs s'inquiètent cependant d'un déploiement massif d'EMR ou de Zones de Protection Fortes (ZPF) dans la bande des 12 milles nautiques, zone la plus fréquentée par les navires de la pêche côtière. Au regard des contraintes déjà existantes sur ces zones, il est inconcevable d'y planifier de nouvelles zones pour l'éolien offshore ou les ZPF. De surcroît, les technologies en cours de développement et dont la disponibilité se dessine à l'horizon 2035, permettent de se projeter au-delà de l'obstacle technique actuel : le seuil limitant d'implantation par 100 m de fond doit être révisé et ce dès la programmation à objectif 2035.

**Le Comité National rappelle dans son Cahier d'Acteur :**

- Que la flottille française représente 6 178 navires pour 12 407 marins et leurs apports à l'échelle de la filière permettent de générer plus de 30 000 emplois induits et un chiffre d'affaires de plus de 9 milliards d'euros pour près de 5 000 entreprises qui dépendent de leurs activités.
- Qu'il représente et défend les intérêts de l'ensemble des professionnels de la mer, quelle que soit la taille du navire, le type d'armateur, le nombre de marins ou les engins pratiqués car c'est la diversité de la pêche française qui fait sa force.
- Que le déploiement de l'éolien en mer et des ZPF doit se faire en suivant une planification marine globale intégrée mettant sur le même niveau indépendance énergétique, protection de l'environnement et renforcement de la souveraineté alimentaire.
- Que l'État doit assumer pleinement son rôle et assurer l'équilibre entre ces différents enjeux.
- Que les professionnels de la mer français jouent pleinement leur rôle dans la protection de l'environnement dans lequel ils évoluent. En première ligne des changements de comportement de la ressource et des impacts de la pollution et du réchauffement climatique sur la biodiversité, leur participation à tout programme de recherche scientifique ou de développement d'activité dans les zones de pêche est incontournable.
- Que les cartes qui sont jointes se basent sur les données collectées par le GIS VALPENA (Groupement d'Intérêt Scientifique d'éVALuation des activités de Pêches au vu des Nouvelles Activités). Certaines zones ne sont pas renseignées car toutes les régions ne collectent pas leurs données via le programme VALPENA (DOM-TOM, Nouvelle Aquitaine et Corse).
- Que les Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP) y sont définies, permettant de réfléchir à des implantations alternatives aux futurs parcs éoliens et aux zones de protection écologique. Ces ZIP sont réfléchies pour limiter l'impact social, économique et environnemental des EMR sur la pêche professionnelle et sa filière.

Le CNP MEM réaffirme sa volonté de concertation mais n'acceptera pas une planification mettant en péril l'avenir de la pêche professionnelle française.

## Contact Presse

Alexandre Borreil  
 aborreil@aya-communication.fr  
 06 76 32 27 69

